



Contrat de saillie 2023 pour l'étalon

Vox Pop de l'Aulne

En IAF ou IART

www.ecuriedelaumoy.com

Vendeur :

Gaëtan CHABOTEAU
Écurie de l'Aumoy
72540 EPINEU LE CHEVREUIL
Tél : 06.76.60.67.61



Acheteur :

Je soussigné(e) Mme, Melle, M. _____

Adresse _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Achète une saillie de VOX POP DE L'AULNE :

En IAF :

En IART :

Pour la jument : _____

N° SIRE : _____ Race : _____

Date de terme ou de poulinage : _____

Prestation pension à partir du : _____

Prestation poulinage (275 € TTC) :

Adresse du centre de mise en place : _____

Conditions de vente

- La réservation de la carte de saillie est effective à compter du retour du présent contrat signé, accompagné de 2 chèques à l'ordre de Mr Guillaume Levesque : un de 158.25 € TTC encaissé à la réservation, l'autre de 369.25 € TTC encaissé en 2024 si poulain vivant à 48h, les 2 correspondants à la génétique.
- En cas de transport de la semence, le client joindra un chèque de 242 € TTC à l'ordre de l'Écurie de l'Aumoy correspondant aux Frais Techniques et à 2 envois en semaine non remboursables (66 € / envoi). Si 2 envois s'avèrent insuffisants ou ont lieu le week-end (78 € / envoi), une facture sera envoyée en fin de saison pour régularisation.
- Frais de mise en place à l'Écurie de l'Aumoy : 132 € TTC correspondant au forfait saison, facturé à la 1^{ère} présentation de la jument.
- Le certificat de saillie, nécessaire pour la déclaration de naissance, sera remis par le Vendeur après règlement de toutes les sommes dues par l'acheteur.
- Tarifs de pension Pré : * Ponette ou Jument non suitée : 8.80 € TTC / jour
* Ponette suitée : 11 € TTC / jour
* Jument suitée : 12 € TTC / jour
Tarif de pension Box : * 13 € TTC / jour
- Le prix de la carte de saillie ne comprend pas les frais de suivi gynécologique et de constats de gestations des juments. Consultez tous nos tarifs sur notre site : www.ecuriedelaumoy.com rubrique "Prestations". L'acheteur accepte que le suivi ovarien soit réalisé par notre vétérinaire :
OUI **NON**
- Les juments présentées à la saillie doivent être accompagnées de leur livret signalétique et être à jour de leurs vaccinations (Tétanos, Grippe) et vermifugations. Le Haras pourra refuser toute jument ou poulain dont l'état sanitaire est jugé insuffisant.
- Fin de la saison de monte le 15 Août 2023.
- **L'Écurie de l'Aumoy se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de mortalité.**

À : _____ Le : _____

Signature de l'acheteur :
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Signature de l'éta lonnier :



Gaëtan Chaboteau
Écurie de l'Aumoy
06 76 60 67 61
72540 ÉPINEU-LE-CHEVREUIL
TVA FR 83 510 004 506